VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

ARRETE N° 352/2022

« Portant : Réalisation d'un Prêt d'un montant total de 1 473 247 € auprès de la Banque des Territoires-Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la part communale sur les opérations éligibles à différents financements extérieurs et inscrites en investissement du budget principal 2022 »

Le Maire de la Commune des Avirons,

Vu la loi du 19 Mars 1946 érigeant la Réunion en département Français,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 portant décentralisation,

Vu la délibération du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire,

Vu le budget principal de l'exercice 2022

Arrête,

Article 1 : Objet du prêt

Pour financer la part communale sur les opérations éligibles à différents financements extérieurs et inscrites en investissement du budget principal 2022, la Commune des Avirons décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant total de 1 473 247 euros.

Les opérations concernées et les plans de financements sont les suivants :

1) Construction d'un gymnase au complexe sportif :

Coût TTC (études et travaux)	3 478 013,00
FINANCEMENT	
REACT-UE	2 849 362,34
Commune	**356 179,59**
TVA Commune	272 471,06

2) Construction de préaux dans les écoles :

Coût TTC (études et travaux)	1 597 354,37
FINANCEMENT	
REACT-UE	1 270 250,00
Commune	**201 966,00**
TVA Commune	125 138,37

3) Couverture du plateau sportif du Tévelave :

Coût TTC (études et travaux)	1 963 730,00
FINANCEMENT	
REACT-UE	1 590 706,00
Commune	**219 183,40**
TVA Commune	153 840,60

4) Ouvrage De Franchissement Sur La Ravine Renone – Chemin N° 1

Coût TTC (études et travaux)	1 508 310,24
FINANCEMENT	
REACT-UE	1 285 020,00
Commune	**105 127,68**
TVA Commune	118 162,55

5) Réhabilitation de la fontaine et de la place de l'Eglise

Coût TTC (études et travaux)	309 820,00
FINANCEMENT	
Conseil Départemental-PST2	132 585,20
Commune	**152 963,19**
TVA Commune	24 271,61

6) Travaux de modernisation de voies communales 2022

Coût TTC (études et travaux)	844 159,15
FINANCEMENT	
Conseil Départemental-PST2	313 419,20
CIVIS	162 479,13
Commune	**302 128,54**
TVA Commune	66 132,28

.../...

7) Travaux de Mise en accessibilité – ADAP – Ecole maternelle du centre, Marcel Le Guen, Paul Hermann

Coût TTC (études et travaux)	361 792,16
FINANCEMENT	
Conseil Départemental-PST2	266 759,20
Commune	**66 689,80**
TVA Commune	28 343,16

8) Travaux de Mise en accessibilité – Mairie annexe et salle polyvalente

Coût TTC (études et travaux)	151 660,00
FINANCEMENT	
Etat DETR	70 770,00
Commune	**69 008,80**
TVA Commune	11 881,19

Au total, le plan de financement global est le suivant :

RESSOURCES	MONTANT	Pourcentage
Subvention Europe	6 995 338,00	74,30
Subvention ETAT	70 770,00	0,75
Subvention EPCI	162 479,00	1,73
Subvention Département	712 763,00	7,57
TOTAL Prêt CDC	1 473 247,00	15,65

Article 2 : Caractéristiques financières principales du prêt :

Enveloppe :	Enveloppe SPL
Versement :	Unique
Montant :	1 473 247,00 euros
Commission d'instruction :	0 euros
Pénalité de dédit :	1 %
Durée de la période :	**Annuelle**
Taux de la période :	3,17 %
TEG :	3,17 %
Durée de préfinancement :	3 mois
Durée d'amortissement :	25 ans
Index :	Livret A
Marge fixe sur index :	1,17 %

.../...

Taux d'intérêt de préfinancement :	Livret A + 1,17 %
Règlement des intérêts de préfinancement :	Paiement en fin de préfinancement
Périodicité :	Annuelle
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle
Modalité de révision :	SR

Article 4 : Signature

Décide de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Article 5 : Ampliation

La présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de Saint Pierre pour exercice du contrôle de légalité ;
- ✓ CDC pour suites à donner.

Fait aux Avirons, le 07 novembre 2022

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Date d'affichage du présent arrêté :

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 08 NOV. 2022